

LE PROGRES - MARDI 3 MAI 2011 - CARRIERE 2 - NE PEUT PAS ETRE VENDU SEPARATEMENT



/DR

### INTERVIEW

La Jeune chambre économique de Lyon, présidée par Stéphane Arakelian, fourmille de projets

PAGE 6



/Photo AUGROS PIERRE

### PORTRAIT

A la tête du Groupe Attrait, spécialisée du e-commerce, Nicolas Fontanel, veut devenir leader de la pièce auto

PAGE 7

CHAQUE MARDI **LE PROGRES** MARDI 3 MAI 2011

# ECONOMIE



/Photo PHILIPPE VACHER

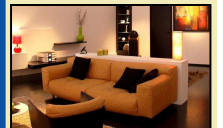
## SACEM / COMMERÇANTS

# Une entente difficile

PAGES 2 ET 3

### MARCHÉ

## La domotique reste confidentielle



/ Dark Side of the Room - DSR

Ce secteur sera à l'honneur du salon Home Image et Son de Lyon

PAGE 4

### VIE AU TRAVAIL

## Le volontariat international en entreprise

PAGE 10

Salme

## SALON DE L'IMMOBILIER MAROCAIN EUROPE

SIMMELYON 6-7-8 MAI

Notre supplément en page centrale



**COMPTOIR NATIONAL DE L'OR**  
Gold.fr  
Professionnels de l'Or depuis 1976

**35, rue de Brest**  
Lyon 2<sup>e</sup> - Métro : Bellecour/Cordeliers  
Parking : St-Antoine/Bellecour/Cordeliers  
Tél. 04 78 37 62 11  
lyon@gold.fr

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h  
Le samedi de 10 h à 18 h ou sur RV.

## RACHAT D'OR AUX MEILLEURS COURS

OR INVESTISSEMENT - ACHAT ET VENTE D'OR  
Le cours de l'or sur [www.gold.fr](http://www.gold.fr)

Profitez de la hausse des cours pour vendre votre or au meilleur prix !

**RACHAT D'OR : Bijoux, pièces, débris, or dentaire...**  
**OR INVESTISSEMENT : Pièces et lingots.**



**Maintenant à LYON 2<sup>e</sup>**

Musique. Bien qu'elle soit familière aux commerçants, patrons de boîtes de nuit ou organisateurs de bals ou de festivals, la Sacem est cependant méconnue. Coup de projecteur sur son organisation et son activité

# Comment la Sacem joue sa partition

« Le seul salaire de l'auteur, c'est le droit d'auteur », rappelle le parolier Claude Lemesle, président du conseil d'administration de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). « C'est la première société d'auteurs à avoir été créée. Auteurs, compositeurs et éditeurs dirigent leur propre maison en s'appuyant sur l'administration. » Ainsi, cette machine, complexe au premier abord, emploie 1 425 personnes en France chargées d'assurer la collecte et la répartition des droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

**■ D'où proviennent les recettes ?**  
Les principales recettes proviennent des médias, des droits de reproduction mécanique (CD...), et des droits de diffusion publique (concerts, musique d'ambiance dans les magasins, discothèques, etc.). L'an passé, les droits perçus ont atteint les 830 millions d'euros. 64 % de ce montant est reversé aux auteurs, les 16 % restants étant affectés aux frais de gestion.

**■ Que fait la Sacem à Lyon ?**  
Dans les bureaux du Rhône (Lyon 3<sup>e</sup>), une équipe de six personnes est chargée de percevoir les droits des auteurs dans le domaine de la diffusion publique. « En 2010, 6,2 millions

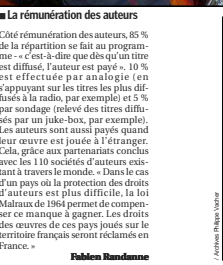
d'euros ont été collectés », fait savoir le délégué régional, Claude-Henry Laumonier. « À Lyon, nous effectuons un travail de contact avec les gens qui diffusent de la musique en public, soit environ 13 000 clients. »

**■ Qui paie quoi ?**  
Si une boutique diffusant de la musique verse « entre 100 et 150 euros par an », une discothèque ou un établissement de nuit sera taxé à hauteur de « 3,5 à 4 % de son chiffre d'affaires ». Les barèmes sont établis en fonction du service apporté par la musique à chaque établissement : simple sonorisation, musique indispensible à l'attractivité (discothèque, défilé de mode, etc.) ou élément d'ambiance « qui n'est pas indispensable à l'organisation mais donne une couleur à une activité » (magasin...), Claude-Henry Laumonier ajoute. « D'autres critères objectifs, négociés avec les organisations professionnelles, entrent en compte. » Par exemple : le mode de diffusion de la musique (poste de radio, téléviseur...), le nombre de salariés, le prix moyen des consommations... À noter que certains tarifs sont négociés avec les organisations professionnelles. « Nous avons conclu un peu plus de 150 accords nationaux, professionnels ou associatifs. » En ce qui concerne les soirées, les petites

associations débouvent entre 60 et 80 euros. « Pour celles qui mettent moins de 850 euros dans l'organisation d'une soirée, on a des forfaits pour faciliter les démarches administratives », précise Claude-Henry Laumonier. « Pour les grosses associations ou les événements plus importants, la Sacem peut demander jusqu'à 10 % de la valeur de la soirée. »

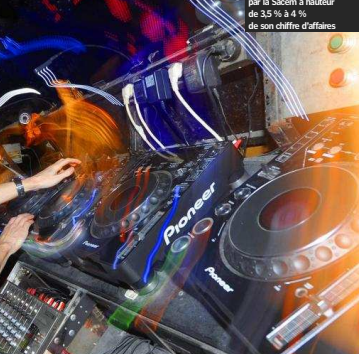
**■ Que risque un commerçant s'il ne paie pas ?**  
« Certains ignorent qu'il y a des déclarations à faire, alors nous leur proposons un contrat en considérant qu'ils sont de bonne foi. En cas de problème, on ne peut saisir leur groupement professionnel ou aller au contentieux », avance le délégué régional. « Nous avons de 100 à 200 contentieux par an sur 13 000 contacts. Cela ne va jamais au pénal, même s'il s'agit d'un délit de contrefaçon. On agit donc au civil en demandant des indemnités égales à ce que le commerçant ou l'association aurait payé dans les règles, majorées d'une pénalité de 25 %. » Il y en a pourtant qui passent entre les mailles du filet. « Certains jouent au chat et à la souris avec nous. Par rapport aux moyens que nous mettons en œuvre, je dirais qu'ils représentent 5 % des contacts. »

**■ La rémunération des auteurs**  
Côté rémunération des auteurs, 85 % de la répartition se fait au programme. « C'est-à-dire que dès qu'un titre est diffusé, l'auteur est payé », 10 % est affecté par analogie (en s'appuyant sur les titres les plus diffusés à la radio, par exemple) et 5 % par sondage (relevé des titres diffusés par un juke-box, par exemple). Les auteurs sont aussi payés quand leur œuvre est jouée à l'étranger. Cela, grâce aux partenariats conclus avec les 110 sociétés d'auteurs existant à travers le monde. « Dans le cas d'un pays où la protection des droits d'auteurs est plus difficile, la loi Malraux de 1964 permet de compenser ce manque à gagner. Les droits des œuvres de ces pays joués sur le territoire français seront réclamés en France. »



Publém Randomness

Une discothèque est taxée par la Sacem à hauteur de 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires



Publém Randomness

## Les coiffeurs refusent d'être « les vaches à lait du système »

« Nous souhaitons libérer et couper le son ! » clame Jean-Jacques Pilloux, président de l'Union départementale des entreprises de coiffure du Rhône. En décembre dernier, de nombreux professionnels avaient ainsi décidé de protester contre l'augmentation de leur redevance, passée d'une trentaine d'euros jusqu'à quelque 90 euros cette année. En coupant les postes radios et chaîne Hi-Fi dans leurs salons. Au départ, c'est la Sacem qu'ils ont pointée du doigt avant de comprendre qu'ils

## Les clefs pour COMPRENDRE

- >> Histoire**  
La Sacem a été créée en 1951. Elle est une société civile à capital variable contrôlée par l'État. Elle est chargée de collecter et répartir les droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.
- >> La Sacem aujourd'hui**  
En 2010, la Sacem a perçu au total environ 830 millions d'euros de droits (contre 762,3 millions en 2009), dont 300 millions environ provenaient des droits de diffusion publique (chez les coiffeurs, dans les bars, dans les festivals, les bals...)
- >> La Sacem dans le Rhône**  
Le siège de la direction régionale se situe au 71 cours Lafayette (Lyon 3<sup>e</sup>) et celui de la délégation régionale, 14 avenue Georges-Pompidou (Lyon 3<sup>e</sup>).
- >> L'été indien** et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.
- La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents en France, dont 800 à Paris.
- En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.
- Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres du répertoire mondial.
- Entre 15 et 16 % des droits collectés sont affectés au frais de gestion, l'intégralité de la part restante est dédiée à la répartition. Elle est reversée aux auteurs, compositeurs et éditeurs des œuvres diffusées.
- Pour un euro perçu, 85 centimes sont reversés aux ayants droit (le ratio est stable sur la période 1999-2009).
- L'actuel président du directoire de la Sacem est Bernard Myret, honoraire Iain, le parolier Claude Lemesle (auteur notamment de « L'été indien »).
- La délégation régionale emploie dix collaborateurs permanents qui entrent en contact chaque année avec 13 000 clients.
- Le Rhône compte actuellement 2 400 auteurs sociétaires de la Sacem.

Source : Sacem

étaient trompés de cible et que la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable) était à l'initiative de cette hausse. Voilà d'ailleurs l'un des plus parfaits exemples de l'amalgame commun établi entre les deux structures (lire page de gauche). Sacem ou Spré, il n'en demeure pas moins que les coiffeurs sont nombreux à trouver ces redevances trop élevées. « On n'est pas là pour léser les artistes mais il faut arrêter d'aller toujourns dans le même sens des rotations. On est la vache à lait du système », déplore Jean-Jacques Pilloux, qui demande « une répartition plus équitable des taxes ». « La musique dans un salon de coiffure est le fondement d'un certain bien-être. On apporte aussi à nos clients des informations locales par le biais de la radio. Mais la musique n'est pas essentielle pour notre activité. » Aussi, Jean-Jacques Pilloux incite les salons à « diffuser de la musique classique, par exemple ».



La Spré perçoit directement auprès des discothèques les droits qui seront ensuite reversés aux artistes interprètes et producteurs de disques.

## La Spré et la Sacem sont indépendantes

Il est courant de confondre la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) avec la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable). Pour cause : la Sacem est chargée via un contrat de prestation de percevoir la rémunération équitable dans les lieux soumis pour le compte de la Spré. Cependant, les sommes ainsi collectées n'entrent en aucun cas dans les recettes de la Sacem mais sont reversées à la Spré qui se charge ensuite de rémunérer les artistes interprètes et les producteurs de disques. Les deux structures sont indépendantes. « La Spré est née suite à la loi du 3 juillet 1985. Jack Lang, ministre de la Culture à l'époque, a voulu introduire dans la législation la protection des interprètes et producteurs de phonogrammes. Plusieurs structures similaires existaient déjà en Europe et la France était en retard », se souvient Claude-Henry Laumonier, délégué régional lyonnais de la Sacem. La Spré étant une structure de taille modeste et créée de toutes pièces, elle s'est appuyée sur la densité du réseau de la Sacem pour la perception des droits. Tous les lieux qui diffusent de la musique enregistrée sont clients de la Spré. Elle agit directement

la perception des droits sans l'intermédiaire d'une partie d'entre eux (discothèques, bars à ambiance, radios locales...). C'est pour l'autre partie (magasins, salons de coiffure, kermesses...) que la Sacem dispose d'un mandat. « Cela bouillait un peu les esprits », poursuit Claude-Henry Laumonier, « on agit pour leur compte mais on ne fait que de la gestion courante. S'il y a des difficultés, c'est à la Spré de les gérer. » La Sacem n'intervient en rien dans la détermination des tarifs de la Spré. Ceux-ci sont fixés par une commission administrative et paritaire, prévue par la loi.

## L'hôtellerie à la Spré dans le collimateur

« Depuis des années on négocie avec la Sacem mais ils nous font payer des droits pour la musique diffusée à la télévision dans les chambres alors que ce sont des lieux privés », souligne Laurent Duc, président de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) du Rhône. Et de livrer son interprétation personnelle : « L'État vient chercher ce qu'il ne touche plus par la vente de disques. C'est plus facile de taper sur de petites entreprises que sur les grosses qui peuvent mettre des avocats sur le coup. » Cependant, ce n'est pas tant contre la Sacem que contre la Spré que les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi du « monde de la nuit » (discothèques, bars à ambiance...) sont remontés. Jusqu'à maintenant, la redevance versée à la Spré représentait 18 % du montant versé à la Sacem. « L'an passé, la Spré envisageait d'appeler désormais un montant équivalent à 100 % des cotisations de la Sacem », explique Laurent Duc. L'Umih s'est mobilisée et est parvenue à un accord avec la Spré : le montant



Laurent Duc, président de l'Umih du Rhône, Rhône-P.A.

versé à la Spré sera plafonné à 65 % du montant versé à la Sacem. Par ailleurs, la hausse sera étalée sur trois ans : 35 % (du montant versé à la Sacem) en 2011, 45 % en 2012 et 65 % en 2013. Second point de discord qui n'a pas encore été résolu : la volonté de la Spré de consolider désormais les bars et restaurants à ambiance musicale comme des établissements où la musique est un élément attractif (à l'image des discothèques). En conséquence, la Spré veut collecter auprès de ces établissements une

cotisation représentant 1,65 % de leur chiffre d'affaires. « Pour certains cela représente une hausse de 5 000 € (par rapport à l'ancien système, NDLR) », s'émeut Laurent Duc qui demande aux adhérents concernés « d'adresser une lettre de contestation à la commission de conciliation. En tout cas, ils ne doivent pas ne pas payer mais baser leur rémunération sur ce qu'ils ont payé l'an passé avec une majoration de 3 % en raison de l'augmentation du coût de la vie. »

Musique. Bien qu'elle soit familière aux commerçants, patrons de boîtes de nuit ou organisateurs de bals ou de festivals, la Sacem est cependant méconnue. Coup de projecteur sur son organisation et son activité

# Comment la Sacem joue sa partition

« Le seul salaire de l'auteur, c'est le droit d'auteur », rappelle le parolier Claude Lemesle, président du conseil d'administration de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). « C'est la première société d'auteurs à avoir été créée. Auteurs, compositeurs et éditeurs dirigent leur propre maison en s'appuyant sur l'administration. » Ainsi, cette machine, complexe au premier abord, emploie 1 425 personnes en France chargées d'assurer la collecte et la répartition des droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

**■ D'où proviennent les recettes ?** Les principales recettes proviennent des médias, des droits de reproduction mécanique (CD...), et des droits de diffusion publique (concerts, musique d'ambiance dans les magasins, discothèques, etc.). L'an passé, les droits perçus ont atteint les 830 millions d'euros. 64 % de ce montant est reversé aux auteurs, les 16 % restants étant affectés aux frais de gestion.

**■ Que fait la Sacem à Lyon ?** Dans les bureaux du Rhône (Lyon 3<sup>e</sup>), une équipe de six personnes est chargée de percevoir les droits des auteurs dans le domaine de la diffusion publique. « En 2010, 6,2 millions

d'euros ont été collectés », fait savoir le délégué régional, Claude-Henry Laumonier. « À Lyon, nous effectuons un travail de contact avec les gens qui diffusent de la musique en public, soit environ 13 000 clients. »

**■ Qui paie quoi ?** Si une boutique diffusant de la musique verse « entre 10 et 150 euros par an », une discothèque ou un établissement de nuit sera taxé à hauteur de « 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires ». Les barèmes sont établis en fonction du service apporté par la musique à chaque établissement : simple sonorisation, musique indispensible à l'attractivité (discothèque, défilé de mode, etc.) ou élément d'ambiance « qui n'est pas indispensable à l'organisation mais donne une couleur à une activité » (magasin...), Claude-Henry Laumonier ajoute. « D'autres critères objectifs, négociés avec les organisations professionnelles, entrent en compte. » Par exemple : le mode de diffusion de la musique (poste de radio, téléviseur...), le nombre de salariés, le prix moyen des consommations... À noter que certains tarifs sont négociés avec les organisations professionnelles. « Nous avons conclu un peu plus de 150 accords nationaux, professionnels ou associatifs. » En ce qui concerne les soirées, les petites

associations débouvent entre 60 et 80 euros. « Pour celles qui mettent moins de 850 euros dans l'organisation d'une soirée, on a des forfaits pour faciliter les démarches administratives », précise Claude-Henry Laumonier. « Pour les grosses associations ou les événements plus importants, la Sacem peut demander jusqu'à 10 % de la valeur de la soirée. »

**■ Que risque un commerçant s'il ne paie pas ?**

« Certains ignorent qu'il y a des déclarations à faire, alors nous leur proposons un contrat en considérant qu'ils sont de bonne foi. En cas de problème, on ne peut saisir leur groupement professionnel ou aller au contentieux », avance le délégué régional. « Nous avons de 100 à 200 contentieux par an sur 13 000 contacts. Cela ne va jamais au pénal, même s'il s'agit d'un délit de contrefaçon. On agit donc au civil en demandant des indemnités égales à ce que le commerçant ou l'association aurait payé dans les règles, majorées d'une pénalité de 25 %. » Il y en a pourtant qui passent entre les mailles du filet. « Certains jouent au chat et à la souris avec nous. Par rapport aux moyens que nous mettons en œuvre, je dirais qu'ils représentent 5 % des contacts. »

## La rémunération des auteurs

Côté rémunération des auteurs, 85 % de la répartition se fait au programme. « C'est-à-dire que dès qu'un titre est diffusé, l'auteur est payé », 10 % est affecté par analogie (en s'appuyant sur les titres les plus diffusés à la radio, par exemple) et 5 % par sondage (relevé des titres diffusés par un juke-box, par exemple). Les auteurs sont aussi payés quand leur œuvre est jouée à l'étranger. Cela, grâce aux partenariats conclus avec les 110 sociétés d'auteurs existant à travers le monde. « Dans le cas d'un pays où la protection des droits d'auteurs est plus difficile, la loi Malraux de 1964 permet de compenser ce manque à gagner. Les droits des œuvres de ces pays joués sur le territoire français seront réclamés en France. »

Fabien Raudenave



Une discothèque est taxée par la Sacem à hauteur de 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires

## Les clefs pour COMPRENDRE

- >> Histoire** La Sacem a été créée en 1951. Elle est une société civile à capital variable contrôlée par l'État. Elle est chargée de collecter et répartir les droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.
- >> La Sacem aujourd'hui** En 2010, la Sacem a perçu au total environ 830 millions d'euros de droits (contre 762,3 millions en 2009), dont 300 millions environ provenaient des droits de diffusion publique (chez les coffeurs, dans les bars, dans les festivals, les bals...)
- >> La Sacem dans le Rhône** Le siège de la direction régionale se situe au 71 cours Lafayette (Lyon 3<sup>e</sup>) et celui de la délégation régionale, 14 avenue Georges-Pompidou (Lyon 3<sup>e</sup>).
- >> L'été indien** et de nombreuses chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.
- La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents en France, dont 800 à Paris.
- En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.
- Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres du répertoire mondial.
- Entre 15 et 16 % des droits collectés sont affectés au frais de gestion, l'intégralité de la part restante est dédiée à la répartition. Elle est reversée aux auteurs, compositeurs et éditeurs des œuvres diffusées.
- Pour un euro perçu, 85 centimes sont reversés aux ayants droit (le ratio est stable sur la période 1999-2009).
- L'actuel président du directoire de la Sacem est Bernard Myret, honoraire juin, le parolier Claude Lemesle (auteur notamment de « L'été indien »).
- La délégation régionale emploie dix collaborateurs permanents qui entrent en contact chaque année avec 13 000 clients.
- Le Rhône compte actuellement 2 400 auteurs sociétaires de la Sacem.

Source : Sacem

## Les coiffeurs refusent d'être « les vaches à lait du système »

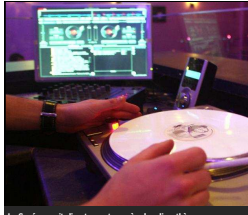
« Nous souhaitons libérer et couper le son ! » clame Jean-Jacques Pilloux, président de l'Union départementale des entreprises de coiffure du Rhône. En décembre dernier, de nombreux professionnels avaient ainsi décidé de protester contre l'augmentation de leur redevance, passée d'une trentaine d'euros jusqu'à 30 euros cette année. En coupant les postes radios et chaîne Hi-Fi dans leurs salons. Au départ, c'est la Sacem qu'ils ont pointée du doigt, avant de comprendre qu'ils

étaient trompés de cible et que la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable) était à l'initiative de cette hausse. Voilà d'ailleurs l'un des plus parfaits exemples de l'amalgame commun établi entre les deux structures (lire page de gauche). Sacem ou Spré, il n'en demeure pas moins que les coiffeurs sont nombreux à trouver ces redevances trop élevées. « On n'est pas là pour léser les artistes mais il faut arrêter d'aller toux dans le même sens des rajustements. On est la vache à lait du système », déplore Jean-Jacques Pilloux, qui demande « une répartition plus équitable des taxes ».

« La musique dans un salon de coiffure est le fondement d'un certain bien-être. On apporte aussi à nos clients des informations locales par le biais de la radio. Mais la musique n'est pas essentielle pour notre activité. »

Aussi, Jean-Jacques Pilloux incite les salons à « diffuser de la musique classique, par exemple ».

F.R.



La Spré perçoit directement auprès des discothèques les droits qui seront ensuite reversés aux artistes interprètes et producteurs de disques.

## La Spré et la Sacem sont indépendantes

Il est courant de confondre la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) avec la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable). Pour cause : la Sacem est chargée via un contrat de prestation de percevoir la rémunération équitable dans les lieux soumis pour le compte de la Spré. Cependant, les sommes ainsi collectées n'entrent en aucun cas dans les recettes de la Sacem mais sont reversées à la Spré qui se charge ensuite de rémunérer les artistes interprètes et les producteurs de disques. Les deux structures sont indépendantes. « La Spré est née suite à la loi du 3 juillet 1985. Jack Lang, ministre de la Culture à l'époque, a voulu introduire dans la législation la protection des interprètes et producteurs de phonogrammes. Plusieurs structures similaires existaient déjà en Europe et la France était en retard », se souvient Claude-Henry Laumonier, délégué régional lyonnais de la Sacem. La Spré étant une structure de taille modeste et créée de toutes pièces, elle s'est appuyée sur la densité du réseau de la Sacem pour la perception des droits. Tous les lieux qui diffusent de la musique enregistrée sont clients de la Spré. Elle agit directement

la perception des droits sans l'intermédiaire d'une partie d'entre eux (discothèques, bars à ambiance, radios locales...). C'est pour l'autre partie (magasins, salons de coiffure, kermesses...) que la Sacem dispose d'un mandat. « Cela bouillait un peu les esprits », poursuit Claude-Henry Laumonier, « on agit pour leur compte mais on ne fait que de la gestion courante. S'il y a des difficultés, c'est à la Spré de les gérer. » La Sacem n'intervient en rien dans la détermination des tarifs de la Spré. Ceux-ci sont fixés par une commission administrative et paritaire, prévue par la loi.

F.R.

## L'hôtellerie à la Spré dans le collimateur

« Depuis des années on négocie avec la Sacem mais ils nous font payer des droits pour la musique diffusée à la télévision dans les chambres alors que ce sont des lieux privés », souligne Laurent Duc, président de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) du Rhône. Et de livrer son interprétation personnelle : « L'État vient chercher ce qu'il ne touche plus par la vente de disques. C'est plus facile de taper sur de petites entreprises que sur les grosses qui peuvent mettre des avocats sur le

coup. » Cependant, ce n'est pas tant contre la Sacem que contre la Spré que les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi du « monde de la nuit » (discothèques, bars à ambiance...) sont remontés. Jusqu'à maintenant, la redevance versée à la Spré représentait 18 % du montant versé à la Sacem. « L'an passé, la Spré envisageait d'appeler désormais un montant équivalent à 100 % des cotisations de la Sacem », explique Laurent Duc. L'Umih s'est mobilisée et est parvenue à un accord avec la Spré : le montant

versé à la Spré sera plafonné à 65 % du montant versé à la Sacem. Par ailleurs, la hausse sera étalée sur trois ans : 35 % (du montant versé à la Sacem) en 2011, 45 % en 2012 et 65 % en 2013. Second point de discord qui n'a pas encore été résolu : la volonté de la Spré de consolider désormais les bars et restaurants à ambiance musicale comme des établissements où la musique est un élément attractif (à l'image des discothèques). En conséquence, la Spré veut collecter auprès de ces établissements une

cotisation représentant 1,65 % de leur chiffre d'affaires. « Pour certains cela représente une hausse de 5 000 € (par rapport à l'ancien système, NDLR) », s'émue Laurent Duc qui demande aux adhérents concernés « d'adresser une lettre de contestation à la commission de conciliation. En tout cas, ils ne doivent pas ne pas payer mais baser leur rémunération sur ce qu'ils ont payé l'an passé avec une majoration de 3 % en raison de l'augmentation du coût de la vie. »



Laurent Duc, président de l'Umih du Rhône, AFN/AFR



Sur le salon Home Image et Son, l'organisateur François Coizy (Scott Williams) veut « faire toucher du doigt tout ce qu'offre la domotique et l'intégration »

/ Hervé Moreau - Erick Sallet - DSR

# Domotique et intégration progressent doucement

**Habitat intelligent.** Atomisé, le secteur peine à sortir du très haut de gamme

Avec la présentation d'une maison communicante, la domotique sera à l'honneur du premier salon Home Image et Son de Lyon (du 7 au 9 mai à la Cité internationale, Lyon 6<sup>e</sup>). Cependant, si l'on en entend parler depuis des années, le secteur de la domotique demeure encore très confidentiel et peu organisé.

« Le marché reste très atomisé et les financiers ne s'y intéressent pour l'instant que vaguement. La domotique n'est pas encore réellement positionnée, et il n'existe pas de fédération », constate ainsi Patrice Rogemont, rédacteur en chef de « La Maison de la domotique ». « Mais, après des difficultés liées à la crise, les particuliers reviennent à l'installation, avec une croissance annuelle d'environ 15 % », estime-t-il. Les gros fournisseurs de solutions s'appellent Legrand, Schneider, Hager ou Delta Dore, et une centaine d'acteurs vivrait de la domotique en France. En parallèle, une multitude de petits électriciens proposent désormais de la domotique dans leurs prestations,

principalement sur les applications de confort d'usage : gestion des lumières, des ouvrants, du chauffage et de la sécurité. Pour des solutions concernant le son, l'audiovisuel et le multimédia, on entre inévitablement sur le marché spécifique des intégrateurs, qui seraient une vingtaine d'acteurs majeurs en France, dont une majorité de petites structures. Dans le Rhône, on trouve ainsi Kezia (Lyon, CA : 16 millions d'euros dont 2,5 pour la domotique), Dark side of the room ou DSR (Lyon, CA : 500 000 euros), Ovale-Tech (Brignais, CA : 1 million d'euros) et Sofiana (Villefranche-sur-Saône, CA : 930 000 euros).

Le marché tend à se développer, mais l'accélération est surtout nette pour les gros projets, de plus de 50 voire 100 000 euros. Car, pour l'heure, les chantiers concernent majoritairement une clientèle très aisée ayant des résidences secondaires dans les Alpes (Savoie, Haute-Savoie) et dans le Sud. Lyon demeure en retrait. « Le Rhône ne représente que 10 % de notre chiffre d'affaires », indique ainsi Michel

Pisaneschi, chez Ovale-Tech, entreprise d'électricité qui installe et intègre des solutions domotiques. Une frilosité qui intrigue Lionel Palhol, chef produit chez B&W Group France, distributeur de matériel audiovisuel notamment dédié à l'intégration (Lozanne, CA : 8,5 millions d'euros) : « C'est étrange, car le marché à Lyon progresse beaucoup moins que ce à quoi l'on pourrait s'attendre. Le problème n'est pas le potentiel économique, car il est là. Peut-être est-ce dû à un manque de connaissances et une certaine pudeur... » Mais, pour Christophe Poitevin, directeur commercial chez Agath (Rillieux-la-Pape, CA : 800 000 euros), concepteur français de solutions multimédias, « comme Internet, ça met un peu de temps à arriver, mais le développement commence à s'accélérer ». Outre le haut de gamme, le secteur pourrait profiter de la RT2012 qui tend à développer le bâtiment intelligent et à apporter des solutions pour le maintien à domicile de personnes handicapées.

**Blandine Baudler**

## Bon À SAVOIR

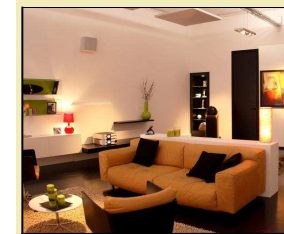
### >> Définition

La domotique est une discipline issue de l'application à l'habitat de la programmation informatique. Elle permet, grâce à des techniques, de contrôler, automatiser et programmer sa maison. Elle concerne l'éclairage, le chauffage, les ouvrants, l'électroménager, le son, l'audiovisuel, le multimédia...

### >> Budget

Pour une installa-

tion basique (sans le son, l'audio et le multimédia), il faut compter 30 à 40 % du budget électricité d'une construction ou d'une grosse rénovation, soit 3 à 7 % du coût de la programmation informatique. Soit pour une maison de 100 m<sup>2</sup>, au moins 7 à 10 000 euros. Si on va vers du haut de gamme, on passe à plus de 10 % du coût de construction. Les budgets peuvent monter jusqu'à plusieurs millions d'euros pour l'équipement complet et haut de gamme de toute une maison.



/ Dark Side of the Room - DSR

## LES CLEFS POUR ENTREPRENDRE



Alain Fayolle, professeur d'entrepreneuriat à EMLYON Business School

« L'entrepreneuriat de la seconde chance, inconcevable en France, ne pose aucun problème aux États-Unis »

## Réponses à trois idées reçues fréquentes sur l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat fait l'objet de mythes et d'illusions. Nous aborderons ici trois des idées reçues les plus souvent entendues sur le monde de l'entrepreneur.

### >> « L'entrepreneuriat ne s'apprend pas »

La première idée reçue dans le domaine est que l'on ne peut pas apprendre à devenir entrepreneur. Plusieurs enquêtes comparatives montrent pourtant que l'enseignement supérieur peut (et doit !) relever le défi de l'entrepreneuriat, à condition de devenir lui-même entrepreneur.

### >> « La suprématie du plan d'affaire »

Outre le fait qu'il constitue un document de communication, le plan d'affaires permet d'intégrer des analyses de réflexions dans

un raisonnement stratégique et dans la formulation d'une stratégie. Avec un plan d'affaires, l'entrepreneur a sa feuille de route, ses objectifs, les moyens pour les atteindre et les prévisions sur trois ans. Les entrepreneurs ne semblent pourtant pas toujours enclins à utiliser cet outil miraculeux. Loin des processus rationnels, leur approche est davantage construite autour de : « Qu'est-ce que je peux faire avec ce que j'ai en ma possession ? » en lieu et place de ce que suggère le plan d'affaires : « Qu'est-ce qu'il me faut pour atteindre mes objectifs ? »

### >> « L'entrepreneur n'a pas de seconde chance »

L'entrepreneur est très souvent perçu comme un individu extraordinaire et héroïque qui relève des défis insensés et qui, par conséquent, ne peut pas échouer. Dans ces conditions, on ne peut pas imaginer qu'un entrepreneur failli puisse avoir une seconde chance et repartir dans une autre création d'entreprise. « L'entrepreneuriat de la seconde chance », concept inconcevable en France ne pose en revanche aucun problème aux États-Unis. Celui qui a échoué, s'il n'est pas considéré comme un incompetent ou un fraudeur, peut tirer les enseignements d'un échec pour relancer une activité qui pourra bénéficier des apprentissages réalisés dans une première expérience difficile.

## ActuEntreprises

# Gemagrille, le garde-corps de Batiroc Protect, convainc le BTP

**Innovation.** En deux ans, la PME feyzinoise s'est bâtie une solide réputation dans la prévention sur les chantiers du BTP

**E**iffage, Bouygues, Vinci... les principaux grands comptes du BTP en France l'ont adoptée. La Gemagrille est un garde-corps provisoire de chantier pour les baies d'ascenseur. Une innovation d'une TPE de Feyzin en matière de sécurité sur les chantiers. Elle est en passe de devenir un standard pour la construction.

Sur un chantier, un immeuble en construction s'élève étage après étage, laissant la fosse d'ascenseur béante jusqu'au passage de l'ascensoriste. Pour un immeuble de neuf étages, cette fosse atteint trente mètres de profondeur. En cours de construction, les chutes sont gravissimes.

« Sur un chantier de construction, la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui. Tout bouge, tout change d'heure en heure. Les dispositifs de protections des ouvriers doivent s'adapter à cette évolution constante et prendre en compte cette réalité. L'ignorer peut conduire à l'erreur et à l'accident » analyse Gélase Havyarimana, le patron de Batiroc Protect.

Le décret du 8 janvier 1965 prévoit de clôturer l'ouverture par un garde-corps placé à une hauteur de 90 centimètres et d'une plinthe d'une hauteur maximale de 15 centimètres.

Si la réglementation assure une protection théorique efficace, elle ne prend pas en compte la pratique des divers corps de métiers. Certains travaillent sur



### La carte D'IDENTITÉ

>> **Nom :**  
Batiroc Protect

>> **Siège :**  
17 rue du 11-Novembre-1918, à Feyzin

>> **Dirigeant :**  
Gélase Havyarimana

>> **Effectif :**  
Tro personnes

>> **Chiffre d'affaires :**  
1 million d'euros en 2010. Pour 2011, une croissance de 20 % est attendue.

>> **Clients :**  
parmi les références figurent Eiffage, Bouygues construction, Pitance

construction, Léon Grosse

>> **Export :**  
10 % du chiffre d'affaires. Suisse et Belgique sont les principales destinations. L'entreprise souhaite aborder les marchés anglais et allemand

>> **Site internet :**  
www.batiroc-protect.com

une plateforme surélevée, d'autres peuvent enlever la protection pour faciliter leur travail et oublier de la remettre.

« Nous avons écouté les conducteurs de travaux, les chefs de chantier pour concevoir un produit qui va au-delà du cadre réglementaire. » Breveté en 2009, le garde-corps

de Batiroc Protect est aujourd'hui référencé par les trois majors du BTP en France. Certifiée NF, ce garde-corps provisoire de chantier peut également entrer dans le cadre des contrats de prévention. Sous certaines conditions, les caisses d'assurance-maladie peuvent aider les entreprises à acquérir ce dispositif de pro-

tection. Une réussite qui s'exporte. Gélase Havyarimana s'implante sur les marchés belge et suisse et entretient les marchés allemand et anglais.

Aujourd'hui, Batiroc Protect construit sa réussite autour de son produit phare, la Gemagrille.

Mais Gélase Havyarimana a d'autres projets en tête : un second brevet ainsi qu'une nouvelle marque et des innovations sur d'autres dispositifs de sécurité sont en cours.

Pour stimuler l'innovation sur la prévention des risques d'accidents dans le BTP, il vient de créer une association : BTP Innovation. « Pour réfléchir avec nos clients à la sécurité sur les chantiers. »

**Bruno Crozat**

## MON ENTREPRISE A 1 AN

François Honoré, cofondateur de Zeste Production



« Il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même »

## « Il faut choisir le moment favorable pour se lancer »

>> **Son créneau**  
François Honoré et son associé Arnaud Brouet ont créé Zeste Production, société de production de films à destination des entreprises et collectivités locales, en janvier 2010. La structure propose également la conception de visites virtuelles à 360° pour tous types d'établissements. L'agence audiovisuelle offre également la possibilité de créer des « lip dub » ou des jingles.

>> **Son montage**

François Honoré a bénéficié de l'aide de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, de Pôle emploi et de son comptable.

>> **Ses difficultés**  
Le jeune entrepreneur s'est affranchi des difficultés financières, mais l'appréhension de se lancer dans l'entrepreneuriat a parfois été source d'inquiétude. Cependant, face à l'évolution positive de la société, le codirigeant est optimiste sur le

devenir de Zeste Production.

>> **Son conseil**  
François Honoré conseille de se lancer lorsque les charges familiales et personnelles ne peuvent intervenir sur les projets professionnels. « Il faut choisir le moment favorable ». Il conseille également de ne pas perdre de temps, sans pour autant faire abstraction des risques. « Et il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. »

**N.B.**

## FICHE EXPRESS

>> **Nom de la société :**  
Zeste Production

>> **Date de création :**  
15 janvier 2010

>> **Siège social :**  
La Tour-de-Salvagny

>> **Activité :** Agence de production audiovisuelle. Films d'entreprise et institutionnel, visite virtuelle, lip dub et jingle pour tous types d'établissements.

>> **Statut juridique :** SARL

>> **Investissement de départ :**  
8 000 euros

>> **Chiffre d'affaires :** 70 000 euros

>> **Clientèle :** Blédina, Morgan, Unilever, Docks 40

>> **Site internet :**  
www.zesteproduction.fr

# ActuDécideurs

## Bio

### EXPRESS

>> **Son âge :** 32 ans

>> **Sa formation :**

CAP et Bac pro ébénisterie artisanat  
métier d'art

>> **Ses fonctions :**

Président de la Jeune chambre  
économique (JCE) de Lyon ; directeur  
de l'imprimerie IMAV (Feyzin) que  
son père a créé en 1976.

>> **Son plus :** Numismate, il collec-  
tionne les pièces antiques et com-  
mémoratives arméniennes

> **Sa devise :** « La simplicité, c'est la  
complexité résolue. » Il explique ;  
« C'est une citation d'un sculpteur  
roumain (Constantin Brancusi) dont  
je n'arrive pas à me défaire depuis  
que je suis petit »



/ DR

## « La JCE de Lyon est une école du leadership »

**Entretien.** Stéphane Arakélian, président de la Jeune chambre économique de Lyon évoque les projets en cours de l'association

>> **Quel poids représente la Jeune chambre économique de Lyon (JCE) au niveau national ?**

Nous sommes l'une des 140 JCE de France les plus importantes et actives. La JCE de Lyon, c'est presque 150 personnes dont un tiers de membres très actifs. L'ensemble des JCE françaises regroupe près de 2 500 membres.

>> **Les adhésions progressent-elles ?**

Oui, le nombre d'adhérents est en plein développement. Aujourd'hui, nous sommes exactement 46 membres actifs, l'objectif est d'atteindre les 70 à la fin de l'année. Il faut aussi ajouter une centaine de personnes qui gravitent

autour, des observateurs, des postulants, etc. La JCE permet aux membres (il faut être âgé de 18 à 40 ans pour y adhérer, NDLR), de se faire des amis et un réseau. Nous partageons

>> **Quels sont les principaux projets en cours ?**

Le plus important est l'organisation du Congrès national de la Jeune chambre économique française, du 10 au

**« Nous organisons le Congrès national de la Jeune chambre économique en novembre. Un défi : nous devons boucler un budget de 400 000 euros »**

des valeurs communes, humanistes. Nous respectons l'être humain et le mettons au centre de tout. La JCE est une école de formation au management en réalisant des actions utiles à la cité. C'est une école du leadership.

12 novembre prochains, à la Cité internationale (Lyon 6<sup>e</sup>). On attend 1 500 congressistes de toute la France et des pays limitrophes. L'innovation sera le thème de ce congrès. C'est un vrai défi de l'organiser parce que nous devons bou-

cler un budget de 400 000 euros.

>> **Vous venez d'ailleurs de conclure un partenariat avec Alptis dans cette perspective. Pour quel montant ?**

Le montant doit rester confidentiel, ce que je peux dire c'est qu'il est très important. Mais nous avons besoin d'autres partenaires financiers. Nous recherchons des entreprises pour nous aider. Nous avons un pack de visibilité pour devenir sponsor officiel qui commence à 1 000 euros.

>> **Quels sont les autres projets phares en dehors de l'organisation de cet événement ?**

Nous avons un projet « Cross

créa », qui consiste en un module de sensibilisation des élèves de lycées professionnels à la création d'entreprise. Nous avons déjà rencontré 200 jeunes et, quand on leur dit que, dans leur salle de classe, un lycéen sur trois va créer son entreprise dans les cinq ans, ça les fait réagir. Ces jeunes sont bien formés à la technique mais ils ne sont pas toujours très bien informés sur la création d'entreprise.

Nous allons aussi organiser l'action Training Job K'fé, les 28 et 29 septembre prochains, mais aucun lieu n'a encore été défini.

>> **En quoi consiste cette action ?**

Ce sont des sessions de formation et de préparation aux entretiens d'embauches qui s'adressent aux jeunes diplômés. Parmi les autres projets, je peux citer « Les fines fourchettes », un DVD dans lequel douze personnalités lyonnaises (Nicolas Faffiotte, Michael Jones...) réalisent une recette. Tous les bénéfices sont reversés à l'association Musigones qui fait de la musicothérapie pour les enfants hospitalisés.

**Recueilli par F.R.**

MARDI PROCHA

## Notre enquête

### PME : Nos conseils pour décrocher des subventions européennes

**RETROUVEZ  
AVEC VOTRE QUOTIDIEN LE PROGRES**

**VOTRE SUPPLEMENT ECONOMIE**

Mardi 3 Mai 2011

www.leprogres.fr RHO

17

# ActuDécideurs

**Portrait.** Avec son Groupe Attrait, Nicolas Fontanel surfe avec inventivité dans le e-commerce. Il est déjà multipropriétaires de sites

Sans en avoir l'air, Nicolas Fontanel, 42 ans, est devenu en quelques années un petit roi du e-commerce. Fils de professeurs de sport, le natif de la Côte-Saint-André, qui a étudié l'agriculture « par passion pour la nature », a semé les graines d'une success story qu'il cultive aujourd'hui à Couzon-au-Mont-D'Or avec beaucoup de sérénité.

Après avoir étudié l'agriculture, l'agroalimentaire et le commerce, Nicolas Fontanel a très vite épousé la carrière d'entrepreneur.

À 22 ans, au sortir de ses études, il se lance dans le textile avant de se voir proposer d'enseigner l'éducation socio-culturelle au lycée Sandar (Limonest). Une expérience dans laquelle il se fonde pendant cinq ans sans trop y croire « peu enclin à céder à un certain conformisme. » En 1998, il quitte l'Éducation nationale pour lancer sa web-agency, Attrait, « parce que j'étais un entrepreneur dans l'âme ».

L'entité devrait réaliser 4,6 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2011 et pourrait « franchir la barre des 20 millions dans les deux ans ». En 13 ans, elle n'a connu que des croissances à deux chiffres.

Les premiers pas ont tout de même été difficiles car les TPE/PME croyaient, à la fin des années 1990, que l'Internet ne serait qu'un phénomène de mode. Elles ne s'enthousiasmaient donc pas lorsque Nicolas Fontanel leur proposait de créer leur site de e-commerce.

« J'ai alors décidé de créer mes propres boutiques », explique-t-il. Le principe était simple : « je vends via mon site e-commerce, vous livrez. » janteallu.fr, porte-velo.fr, chaîne neige.fr et autres sites dédiés aux coffres de toit, barres de toit, freins, filtres à air... Tout y passe. Il a mis au monde une vraie machine à faire du cash. Aujourd'hui, Nicolas Fontanel est propriétaire d'une vingtaine de boutiques de e-commerce dont une



/ Pierre Augros

## Nicolas Fontanel se rêve en leader de la pièce auto

quinzaine - « en quelque sorte des rayons » - est spécialisée dans l'accessoire de voitures. Un pôle automobile qu'il vient de regrouper sous la marque Avatacar sur laquelle il espère capitaliser, une fois que sera finalisée sa recherche de partenaire financier.

En perpétuelle ébullition, Nicolas Fontanel a su, aussi, bien se structurer.

Outre sa web agency, il a notamment créé, avec un associé, la République du clic, agence conseil en

e-commerce.

Entre 2006 et 2011, Attrait est passée de quatre à 32 salariés et d'un chiffre d'affaires de 400 000 à 4,6 millions d'euros.

Son patron débordant d'idées est convaincu qu'il est « webalisateur de réussite, c'est-à-dire que l'on peut gagner sur le net. » D'ailleurs, il ne compte pas achever sa conquête du web toute de suite.

Dans le sillage d'Avatacar, son équipe a créé plus de 1 000 nouveaux sites de e-commerce comme

### Un peu, beaucoup... À LA FOLIE

#### >> Sa passion

« La bande dessinée, parce que c'est l'un des rares moments de la vie où j'arrive à penser à autre chose qu'à avoir des idées. »

#### >> Son restaurant

« L'Hôtel de Paris, à Rochetaillée. C'est vraiment une bonne cantine. Dans le coin, c'est la meilleure parce qu'on y mange bien et le couple est génial. »

#### >> Son voyage

« Le désert égyptien, pour ses variétés, ses nuances. J'aime vraiment tous les types de désert. »

#### >> Son rêve

« Revenir à la terre, prendre vraiment le temps de vivre pleinement le moment présent. »

autant de modèles de véhicules. Une nouvelle étape avant de s'attaquer très prochainement à la pièce auto d'usure, un segment qui pourrait le propulser en leader. Un vrai challenge pour ce féru de nature qui a créé, il y a cinq ans, avec des amis, Labyland (Saint-Genis-Laval), un labyrinthe de maïs dont le succès ne se dément pas. À n'en pas douter, pour Nicolas Fontanel entre la terre et le net, il n'y a qu'un pas : la culture des idées.

**Franck Bensald**

## ILS BOUGENT

Envoyez vos NOMINATIONS à [conomie@leprogres.fr](mailto:conomie@leprogres.fr)



**>> Groupe April / Christine Goavec**  
Christine Goavec, 53 ans, vient de rejoindre le Groupe April. Elle y occupe la nouvelle direction Hommes, marque, culture. Elle est en charge des ressources humaines, de la marque, de la communica-

tion interne et externe, de l'université April et du marketing relation clients. Cette titulaire d'une maîtrise de droit social a commencé sa carrière chez Cappelmini en tant que directrice de la Communication de Cap Sesa puis directrice de l'Image internationale du groupe. Elle a ensuite exercé chez Burson-Marsteller dont elle fut directeur général adjoint avant de rejoindre France Télécom en 2004, puis le groupe April au printemps 2011.



**>> Prisme / Daniel Bouvard**  
Daniel Bouvard a été réélu Président de la région Rhône-Alpes du Prisme (Professionnels de l'Intérim, services et métiers de l'emploi), fin avril. Parallèlement à cette fonction, il est président-di-

recteur général de trois agences de travail intérimaire, dont Gerland Intérim (Lyon 7<sup>e</sup>), dont il est à la tête depuis plus de 15 ans. Le Prisme rassemble actuellement plus de 6 500 agences d'emploi en France, dont plus de 800 se situent dans la région Rhône-Alpes, qui ont pour mission de recruter des employés pour le compte d'entreprises. Cela représente plus de 62 000 salariés intérimaires à équivalent temps plein dans la région.



**>> Préfecture de l'Ain / Dominique Lepidi**  
Dominique Lepidi a succédé à Dominique Dufour au poste de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain. Il y seconde Philippe Galli, préfet de l'Ain avec qui il avait déjà collaboré. Diplômé de Science-Po Paris et de l'institut d'études judi-

ciaires de Paris II, il est fonctionnaire de carrière. Il a commencé sa carrière comme consultant chez Brossard Consultants au département « collectivités territoriales » en 1993. Il est ensuite devenu Préfet du Puy-de-Dôme puis directeur de Cabinet préfectoral en Corrèze et en Auvergne. Des fonctions qu'il quitte en 2007 pour piloter la réforme des collectivités locales à la direction générale des collectivités locales (Paris).

# ActuL'essentiel

## VITE

### Cegid à la quatrième place du palmarès des éditeurs français 2011

L'éditeur français de solutions de gestion, Cegid Group (CA global 2010 : 249,6 millions d'euros) dont le siège social est situé à Lyon 9<sup>e</sup>, vient d'acquiescer la quasi-totalité du capital de 21S Ingénierie. Il se hisse à la quatrième place des éditeurs de logiciels français en 2011. Cette dernière développe la gamme des logiciels Iroise pour les cabinets d'expertise comptable. D'une manière générale, Lyon et ses alentours réalisent 10 % du CA du secteur des éditeurs de logiciels et attirent 8 % des effectifs (9 % des emplois R & D).

### Le courtier Assello progresse de 25 %

Un an après avoir débaptisé Capitis Entreprise pour lui donner le nom d'Assello, le courtier d'assurances lyonnais, spécialisé en protection sociale, atteint son meilleur exercice depuis sa création, en 2001, par Pierre-Olivier Chanove. Avec 20 personnes, cet ancien cadre de Norwich Union (aujourd'hui Aviva) a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros en 2010, en hausse de plus de 25 % sur un an. Assello a repris en 2010 le département assurance et crédits aux particuliers d'un agent Aviva à Montluçon (Allier), ainsi que le portefeuille prévoyance d'un cabinet indépendant à Annanay (Ardèche). Il prévoit de renforcer son équipe commerciale avec deux recrutements dans les prochains mois.

### Nouvelle levée de fonds pour CommonIT

L'éditeur de logiciel CommonIT, leader des solutions de navigation web pour les entreprises, renforce ses fonds propres pour soutenir sa stratégie sur le Cloud Service Brokerage, un marché à forte croissance qui regroupe les sociétés dont les solutions facilitent et rationalisent l'accès au Cloud Computing (concept de déportation de ressources sur des serveurs distants). Le montant global de l'opération dépasse légèrement le million d'euros.

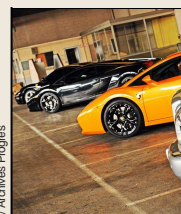
### L'Insa exporte la culture et l'ingénierie française

L'Insa de Lyon et sa filiale Insavalor - inter-

## EN HAUSSE

### Le nombre de terrasses

630 autorisations ont été accordées, concernant 1 130 places de parking, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Une présence en progression de 15 % par rapport à 2010. Depuis 2007, le nombre d'autorisations a doublé à Lyon. Les secteurs les plus concernés devraient être la Presqu'île, les 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements.



## EN BAISSÉ

### Le marché du véhicule de luxe

Trois mois après la vente judiciaire des véhicules de sport et de prestige de Legend Motors, ce sont ceux de Flat Motors (22 véhicules estimés pour plus de 800 000 euros), société lyonnaise spécialisée dans le même créneau, qui vont être proposés aux enchères publiques, le mercredi 18 mai, à l'hôtel des ventes d'Anaf Auto Auction à Saint-Priest.

## ALERTE

### Le Conseil régional déménagerait à la mi-mai

L'installation du Conseil régional dans son nouveau siège, cours Charlemagne (Lyon 2<sup>e</sup>), devrait, selon une note interne, débuter le 19 mai et durer plus d'un mois. Il concerne environ un millier de fonctionnaires territoriaux répartis dans toute l'agglomération lyonnaise. Le déménagement devrait nécessiter une vaste opération logistique, les dernières équipes devant prendre possession de leurs bureaux le 27 juin. Pour rappel, la commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture du nouveau siège du Conseil régional situé dans le quartier de la Confluence.

face entre les besoins des entreprises et les compétences des Laboratoires de l'Insa -, développent Consulting Valor, un nouveau pôle de compétences en conseil et ingénierie éducative à l'international. Il interviendra sur plusieurs continents en proposant ses services aux acteurs et financeurs internationaux du monde de l'enseignement supérieur, aux grandes entreprises multinationales et aux bailleurs de fonds.

### Mister Auto surfe sur la tendance « Do-it-yourself »

Grâce au web 2.0, la première plateforme européenne de vente en ligne de pièces et d'accessoires automobiles lance un site communautaire reposant sur le principe des questions/réponses : [www.mister-blogauto.com](http://www.mister-blogauto.com). Le chiffre d'affaires de l'entreprise, située à Genas, s'élevait en 2010 à 19 millions d'euros.

### Sofidy acquiert l'immeuble « Le Campus Verrazzano »

Sofidy, le spécialiste indépendant des produits d'investissement et d'épargne immobilière a acquis l'immeuble « Le Campus Verrazzano », à Lyon 9<sup>e</sup>. Il est actuellement loué à onze sociétés (groupe Altran, Fidal, Sqli, Atari, April groupe...) et génère un revenu locatif annuel d'environ 2,5 millions d'euros.

### France Télévisions s'installe à Vaise

Le groupe de télévision publique va installer une partie de ses équipes dans l'immeuble Docksite, à Lyon-Vaise. L'entreprise a loué 1 156 m<sup>2</sup> de bureaux, répartis sur deux étages. France Télévisions est déjà présent à Lyon dans le quartier de la Part-Dieu au travers de l'agence France 3 Rhône-Alpes Auvergne.

### Un nouveau système d'auto-partage à Lyon

Gérard Collomb a annoncé que la ville de Lyon allait se doter avant la fin de l'année d'un nouveau système d'auto-partage, baptisé Car2Go. Un système qui permettra à l'utilisateur de localiser la voiture la plus proche de sa situation via internet ou un Smartphone, qu'il pourra ensuite démarrer en composant un code obtenu au préalable. Le prix de location devrait être d'environ 15 euros de l'heure.

### L'entreprise lyonnaise 3999.com lance « 3999 Pro »

La société qui propose déjà un annuaire professionnel sur [www.3999.com](http://www.3999.com) lance 3999 Pro un nouveau service de création de site Internet clé en main pour les TPE.

## C'EST QUOI ?

### La différence entre Siren et Siret

Le code Siren est constitué de neuf chiffres et désigne l'entreprise. Il est attribué par l'Insee lors de la création de l'entreprise. Le numéro de RCS d'une société est constitué d'une lettre (B pour les sociétés commerciales) et des neuf chiffres du code Siren. À ce code, cinq chiffres sont ajoutés pour obtenir le code Siret. Le code Siret désigne géographiquement l'établissement d'une société. Une même société pourra donc disposer d'autant de codes Siret qu'elle a d'établissements. Ce code sera notamment utilisé par l'entreprise pour effectuer les déclarations sociales et acquiescer les cotisations et contributions sociales. À un code Siren, pourront donc être associés plusieurs codes Siret.

LE LIVRE



Virginie Raison

2033

Atlas des Futurs du Monde

FFONT

Un atlas de prospective

Surpopulation, crise alimentaire, épuisement des ressources, pénurie de pétrole, réchauffement climatique, disparition des espèces, guerre de l'eau : l'avenir que le monde réserve est-il aussi noir qu'on le laisse généralement penser ? « 2033, Atlas des Futurs du Monde » apporte des éléments de réponse à cette ambitieuse question.

> Virginie Raison, 30 euros, Ed. Robert Laffont

## TELEX

>> Le laboratoire de recherche Ingénierie@Lyon, qui promeut et développe les sciences de l'ingénieur obtient le renouvellement du label d'excellence de recherche partenariale, institut Carnot pour cinq ans. L'institut rassemble 1 000 chercheurs dont 400 doctorants. Son budget est 61,7 millions d'euros. >> Les Ecoles de Condé louent 4 559 m<sup>2</sup> de bureaux. Elles ont pris à bail 4 559 m<sup>2</sup> de bureaux (140 euros HT HC/m<sup>2</sup>/an), au 94/96 rue Chevreul-23 rue Camille Roy, à Lyon, auprès de Fortis Lease. >> Nathalie Chaize, marque de prêt-à-porter lyonnaise (sept boutiques en propre), distribuée dans 160 points de vente en France et 70 à l'étranger devrait accélérer l'ouverture d'un deuxième point de vente à Paris. >> Giraudet, le fabricant de quenelles bressan, ouvrira une troisième boutique parisienne en septembre prochain. Ce sera la sixième boutique en France. >> Le promoteur immobilier Noaho a reçu le prix Développement Durable et Gaz Naturel de

la Pyramide d'Argent pour son programme « Là où » à Albigny-sur-Saône. >> KFC, acteur de la restauration rapide, inaugure son 123<sup>e</sup> restaurant, à Vénissieux, le quatrième dans le département du Rhône. 60 emplois sont créés. >> Air Canada pourrait ouvrir une ligne entre Lyon et le Canada, dès cet hiver. >> 147 étudiants étrangers représentant 33 pays ont été diplômés Jeunes Ambassadeurs de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble. >> Une conférence « Innover et entreprendre dans les filières alimentaires » ouverte au public aura lieu le mardi 10 mai à 18 heures dans les locaux d'Agropole - ISARA-Lyon 7<sup>e</sup> >> OPCALIA Rhône-Alpes & Malakoff Médéric présenteront le 5 mai les résultats d'une étude sur la santé des salariés en Rhône-Alpes >> Evasol (CA 80 millions d'euros) lance une offre pour la construction BBC garantissant au propriétaire tous les avantages de son installation photovoltaïque et 100 % des revenus.



## Vivre au travail

# Cinq clefs pour évaluer la pénibilité au travail

**Santé.** Comment définir et prévenir la pénibilité au travail ? Des questions abordées le 19 avril dernier, lors de la troisième rencontre sur la santé au travail organisée par le Medef Lyon-Rhône

### ■ Préciser la nature de la pénibilité

« Depuis un demi-siècle, les conditions de travail se sont énormément améliorées, néanmoins les enquêtes montrent une persistance, voire une augmentation des situations de travail pénible », analyse François Pellet médecin-conseil au Medef. La notion de pénibilité varie donc avec son époque et se modifie dans le temps. Aujourd'hui, les salariés incriminent la charge mentale. La pénibilité est la résultante de l'interaction de trois éléments : la perception de l'individu, les conditions liées au travail et le contexte.

### ■ La définition de la loi sur les retraites

La France est le premier pays

d'Europe à lier la pénibilité au travail et l'âge de départ en retraite. La loi sur les retraites du 9 novembre 2010, définit la pénibilité ainsi : « pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, déterminés par décret et liés à des contraintes physiques marquées par un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail, l'employeur en lien avec le médecin du travail, consigne dans les conditions fixées par décret les conditions de pénibilités auxquelles le salarié est exposé. »

### ■ Définir une typologie

Pour appréhender la pénibilité, il existe plusieurs approches.

> La pénibilité réduit l'espérance de vie, elle résulte de travaux ou de conditions de travail qui se repercutent sur l'espérance de vie : 35 %

des 50-59 ans déclarent avoir été exposés à la pénibilité pendant 15 ans au moins.

> La pénibilité est la manifestation du mal-être au travail, elle atteint la qualité de la vie, elle correspond à un mal-être et ne résulte pas forcément des conditions de travail pénibles en soi.

> La pénibilité augmente avec l'âge ou la maladie : deux tiers des salariés de plus de 50 ans sont exposés à cette forme.

### ■ Préférer la mobilité à la compensation

« En France, une situation de travail prolongée dans un environnement pénible est habituellement compensée par une prime de pénibilité. Ce n'est pas une bonne pratique. La rémunération de la pénibilité installe le travailleur exposé dans cet environnement

pénible durable » critique Jean-François Pilliard, Président de la commission Protection sociale du Medef. La mobilité professionnelle favorise la sortie de cette logique d'exposition constante. La formation continue offre à un salarié l'opportunité de sortir de cet environnement en occupant un autre poste.

### ■ Agir sur l'ergonomie

Le ressenti subjectif du salarié fait partie intégrante de la pénibilité. Si un opérateur est associé à l'élaboration de l'ergonomie de son poste de travail, son organisation et son environnement, il peut apporter un regard complémentaire qui favorise une perception positive de son environnement de travail, diminue le ressenti négatif et accroît la performance.

**Bruno Crozat**

## PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE ET FAITES-VOUS PLAISIR

**NOUVELLE FISCALITÉ - 33 BOURG BOULEVARD 2011 - LOCATION MEUBLÉE**

13 ET 14 MAI  
**JOURNÉES PREMIUM**

**PIERRE & VACANCES  
CONSEIL IMMOBILIER**

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE  
À DÉCOUVRIR SUR PLACE !

13 MAI : 11h - 21h - 14 MAI : 9h - 20h  
Château de Saint Priest  
2 rue de l'égalité  
69800 SAINT-PIREST

AVEC LE GROUPE PIERRE & VACANCES CENTER PARCS  
CONSTITUEZ LE PLUS BEAU DES PATRIMOINES IMMOBILIERS

Là où la France est la plus belle, profitez :

- de séjours : weekends, vacances
- d'une protection familiale immédiate
- de revenus complémentaires garantis

**tout en réduisant vos impôts.**

INFORMATIONS  
www.pierreetvacances-immobilier.com/jpo - Tél. 0800 00 78 78  
(le week-end, appel gratuit depuis tous les pays)



Le volontariat international en entreprise (VIE) est accessible aux jeunes de 18 à 28 ans / B.C.

## Les PME de Rhône-Alpes voient le VIE en rose

**Recrutement.** Le volontariat international en entreprise, qui permet d'envoyer un jeune pour une mission à l'étranger, est plébiscité par les PME

Il y a 70 000 jeunes à s'être inscrits sur le site de [civiweb.com](http://civiweb.com) pour partir en mission à l'étranger. Aujourd'hui, seulement 6 700 candidats pour 2 000 entreprises sont effectivement en poste, 400 en Rhône-Alpes. Ce statut, instauré il y a une dizaine d'années, permet aux entreprises qui souhaitent se développer à l'export de confier une mission professionnelle à un jeune sur une période de six à 24 mois.

Ce statut de volontaire est régi par le droit du service national. Il est géré par Ubifrance, placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. Cette agence française pour le développement international accompagne les entreprises de A à Z dans leurs démarches : la recherche de candidats, l'explication du cadre contractuel, une domiciliation à l'étranger pour le candidat, les formalités du séjour. « L'accompagnement est gratuit. Le candidat bénéficie d'une cou-

verture sociale et reçoit une indemnité forfaitaire d'entretien dont le montant varie selon son pays d'accueil. Elle est versée par Ubifrance et refacturée à l'entreprise utilisatrice », explique Olivier Pageron, délégué régional Rhône-Alpes d'Ubifrance. Cette indemnité est exempte de charges.

Pour Philippe Louzon, directeur export de Blanchon, (Saint-Fons), cette expérience internationale est une filière de recrutement particulièrement pertinente : « Nous avons embauché deux de nos VIE, l'un est responsable marché au siège et la dernière, d'abord volontaire en Pologne, dirige actuellement la filiale polonaise. Et nous recrutons actuellement six autres VIE pour l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, les États-Unis et le Brésil. »

Étonnamment, les critères de sélection d'un volontaire échappent aux dogmes habituels du recrutement. La personnalité du candidat prend une

place souvent déterminante, avant le diplôme ou la formation. « Les pays émergents ont une population nettement plus jeune que la France. Un volontaire là-bas est moins perçu comme un novice. Mettre un VIE de 25 ans à la tête d'un site de production ne choque personne », assure Pascal Nadobny, administrateur du groupe Micel, qui possède huit sociétés sur quatre métiers dans la région.

Ces jeunes volontaires ne sont pas laissés seuls dans la nature. La clé du succès réside dans le tutorat. Le VIE doit être suivi et bénéficier d'un encadrement dans la société et sur le terrain. Si l'entreprise ne possède pas de bureau d'implantation, il peut être accueilli par une mission économique, chambre consulaire, ou, mieux encore, chez un client de l'entreprise du pays d'accueil. Le taux moyen de recrutement pour les volontaires en fin mission avoisine les 70 %.

**Bruno Crozat**

### Bon À SAVOIR

>> **Les offres**  
Elles sont disponibles sur le site [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

>> **Les destinations**  
> Les premières destinations des VIE sont les États-Unis (101 postes) et la Chine (619). L'Europe totalise 42 % des missions.

>> **Coût**  
> L'indemnité versée mensuellement à un VIE varie selon le pays d'affectation. Il est par exemple de 1 500 euros à 2 000 euros pour le Royaume-Uni, de 1 600 euros en Pologne, de 3 000 euros à New York.

> Le prix mensuel de la couverture sociale varie selon le chiffre d'affaires de l'entreprise. Il est de 175 euros hors taxes pour les entreprises ayant un CA inférieur à 50 millions d'euros ; de 275 euros pour un CA compris entre 50 millions et 200 millions d'euros et de

375 euros pour un CA supérieur à 200 millions d'euros.

>> **Exemples**  
Voici quelques exemples de coût annuel d'un VIE selon la destination  
> Entreprises au CA inférieur à 50 millions d'euros :  
Allemagne : 21 622 euros ;  
Maroc : 19 118 euros ;  
New York : 40 543 euros ;  
Shanghai : 25 116 euros

> Entreprises au CA compris entre 50 et 200 millions d'euros  
Allemagne : 22 822 euros ;  
Maroc : 20 318 euros ;  
New York : 41 743 euros ;  
Shanghai : 26 316 euros.

> Entreprises au CA supérieur à 200 millions d'euros  
Allemagne : 24 022 euros ;  
Maroc : 21 518 euros ;  
New York : 42 943 euros ;  
Shanghai : 27 516 euros

**MARDI PROCHAIN** DANS LE PROGRES ECONOMIE

## Export

Gros plan sur les opportunités qu'offre le marché turc aux entreprises rhônalpines

**RETROUVEZ CHAQUE MARDI VOTRE SUPPLEMENT ECONOMIE AVEC VOTRE QUOTIDIEN LE PROGRES**

# LE SUPPLÉMENT

## Salon de l'immobilier marocain en Europe



Supplément publicitaire - Ne peut être vendu séparément



**DU 6 AU 8 MAI 2011  
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LYON**

FCB MAX PPP

SALON DE L'IMMOBILIER MAROCAIN EN EUROPE

# « La vitrine d'un M »

### Pour la troisième édition lyonnaise de son salon, Abdellatif Essadki a voulu un événement en lien direct avec l'actualité

>> Vous organisez le 3<sup>e</sup> Salon de l'immobilier marocain à Lyon. Mais dans le contexte actuel, cette édition aura-t-elle une résonance particulière ? C'est dans ce contexte actuel à la fois difficile et prometteur que nous restons fidèles à nos objectifs et à notre slogan « Oser, innover et valoriser les atouts de nos pays d'origine (le Maroc) et d'adoption (la France) ». Le salon ne se limite pas à un rendez-vous immobilier classique mais propose une ouverture économique, culturelle et solidaire d'entreprises. Avec les événements du début d'année, et le discours de sa Majesté le Roi Mohammed VI du 9 mars 2011 annonçant la révision constitutionnelle, nous voulons être la vitrine d'un Maroc nouveau au carrefour de l'Europe. Nous nous engageons à accompagner le changement.

>> De quelle manière ? Déjà, par ses contenus. Simmeurope est un événement de proximité, de promotion du Royaume mais aussi de renouvelles. Sa programmation le distingue à d'autres manifestations similaires, notamment dans le contenu des conférences. Outre celles traitant de l'investissement dans l'immobilier au Maroc et de l'importance du rôle des Marocains résidant à l'étranger dans cet investissement, animées par les ministres Ahmed Taoufik Hejjia

et Mohammed Amez, l'une d'entre elles abordera par exemple le thème « Genre et entrepreneuriat dans la projection du développement », répondant à une forte évolution de la place de la femme marocaine. On discutera également du développement durable au Maroc ainsi que des relations du Royaume avec l'Union européenne. Aussi, auront lieu les différentes rencontres entre la délégation marocaine et institutions et des personnalités françaises.

>> Le dîner de départ à la CCI sera également un temps fort du salon ? Nous organisons effectivement un dîner d'ouverture à la CCI de Lyon, autour du discours de sa Majesté : le Maroc a fait un grand pas et notre Souverain, avec ce discours, a montré la voie d'un Maroc moderne et prospère et on veut l'expliquer à nos concitoyens et aux décideurs français. Après le repas, on parlera de la liberté de parole dans les médias, car l'espace médiatique marocain est directement concerné par les réformes engagées.



Chef d'entreprise établi à Villefontaine, M.Essadki a organisé dernièrement la visite à Tamansourt d'une délégation française composée notamment des maires des villes nouvelles de Villefontaine et de l'Isle d'Abeau / DR



## Le choix de la modernité

Le discours royal adressé à la Nation le 9 mars 2011 constitue le point de départ du processus d'édification du Maroc du troisième millénaire, un acte fondateur pour le Maroc de demain qui vient renforcer les différents chantiers des grandes réformes que le Maroc connaît. Sa Majesté le Roi a clairement défini la feuille de route de la révision constitutionnelle globale attendue. Celle-ci est basée sur sept piliers.

- « La consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, et au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains » ;
- « La consolidation de l'État de droit et des institutions, l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, ainsi que le renforcement du système des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions » ;
- « La volonté d'ériger la Justice au rang de pouvoir indépendant et de renforcer les prérogatives du Conseil constitutionnel, le but étant de conforter la prééminence de la Constitution et de consolider la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle » ;
- « La consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs et l'approfondissement de la démocratisation, de la modernisation et la rationalisation des institutions », à travers cinq points forts :
  - > Le renforcement du statut et du rôle du Parlement, à travers des processus électoraux libres et sincères, une prééminence de la Chambre des représen-

tants, dans le contrôle, aura ainsi démocratisé. Le renforcement de la volonté de majorité parlementaire. Le rôle politique de la base de la consécration du pouvoir exécutif. La consécration de la démocratie. Le « respect des citoyens ». « La consécration de la nécessité aux impératifs ». « La consécration des droits



>> Du 6 au 8 mai, au Centre des Congrès de Lyon [www.simmeurope.com](http://www.simmeurope.com)

### « Sérénité et confiance »

Mohammed Amez, ministre de la communauté marocaine résidant à l'étranger

>> Que pensez-vous du Salon de l'immobilier marocain en Europe de Lyon ? Après le grand succès des deux précédentes éditions, le Simmeurope est devenu un rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'immobilier. Il permet à un grand nombre d'opérateurs d'être présents, mais il accueille également toutes les personnes qui souhaitent s'informer. C'est par ailleurs un bel outil de promotion culturelle, tant auprès de la communauté marocaine de France que des Français.

>> Dans le contexte actuel, quel rôle joue-t-il ? Face à ce mouvement révolutionnaire, le Maroc a réagi avec beaucoup de sérénité et de confiance, grâce au courage de ses



dirigeants et aux efforts engagés ces dernières années. Le salon de l'immobilier marocain est ainsi un excellent prétexte pour montrer la place occupée par le royaume dans cette dynamique et pour parler du Maroc économique, politique et culturel. Car le royaume connaît une vitalité exceptionnelle, avec de grandes réformes engagées, qui donnent lieu à des échanges et des débats, sur des questions telles que la place de la femme ou la liberté de la presse.

### « Un marché en constante évolution »

Ahmed Taoufik Hejjia, ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace

>> Quelques mots sur le Salon de l'immobilier marocain ? Depuis son démarrage, le salon Simmeurope Lyon a réussi à devenir une plateforme de rencontres entre les opérateurs du secteur immobilier, et un rendez-vous pour les futurs acquéreurs. La particularité de cette 3<sup>e</sup> édition réside dans l'opportunité que présente l'investissement dans l'immobilier au Maroc, grâce entre autres, au lancement de sa nouvelle stratégie envers le logement social. Stratégie, basée sur l'adoption de mesures d'encouragements fiscaux. Ce salon est également l'occasion pour les résidents marocains à l'étranger d'être informés sur l'offre disponible au Maroc et sur les nouveautés du secteur.

>> Pourquoi investir au Maroc ? Quelles sont les opportunités ? Compte tenu de l'importance de la demande potentielle en logements, le



secteur immobilier au Maroc reste un marché en constante évolution, ses indicateurs sont en hausse permanente : la consommation du ciment a enregistré une hausse de 5,55% entre février 2010 et février 2011, les encours quant eux, ont augmenté de 9,2% entre fin janvier 2010 et fin janvier 2011. Les principales opportunités dans l'immobilier se situent dans le logement social, la politique de création de villes nouvelles, l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation et l'investissement dans le logement moyen standing.

### Lib

« O... Prés... Féc... libe... à enc... pas le... a un... mer... médi... ag... Dan... tion... nier... You... du sy... Infré... que q... const... L'im... au M... de l'e... teur... respo... de m...



simme

# SALON DE L'IMMOBILIER MAROCAIN EN EUROPE

**ENTRÉE GRATUITE**

le MAROC chez VOUS

**SIMME LYON 6-7-8 MAI**  
CENTRE DES CONGRÈS  
[www.simmeurope.com](http://www.simmeurope.com)

### PROGRAMME DES CONFERENCES

- Samedi 7 Mai**
- 11h00** *Genre et Entreprenariat dans la projection du développement*  
Animé par Madame Sahah Chraïbi Ben nouna (Association ESPOD)
  - 14h30** *Investir au Maroc dans l'Immobilier. Quelles opportunités ?*  
Par Monsieur Ahmed Taoufiq Hejira - Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
  - Importance du rôle des MRE dans l'investissement au Maroc*  
Par Monsieur Mohammed Amour - Ministre des Marocains Résidant à l'Etranger
  - 16h00** *La coopération décentralisée entre les villes françaises et les villes étrangères*  
Animé par Michel Thiollière (Loi Thiollière adoptée en 2007)  
Un exemple concret : Contrat de coopération entre les villes de Tamansourt et Villefontaine  
(Animé par Monsieur Raymond Feysaguet, Maire de Villefontaine et par un représentant de AL Omrane)
- Dimanche 8 Mai**
- 11h00** *La Politique de voisinage : Relations Maroc / Union Européenne*  
Animé par Oualalou Abdelhafid (vice-président de l'Institut marocain des Relations Internationales)
  - 14h30** *Le Développement Durable au Maroc*  
Animé par Madame Fattouma Benabdenbi (Ass. Terre et Humanisme)



## CONCERTS

**SAMEDI 7 MAI 2011 À 20H30 AMPHITHÉÂTRE 3000**



**LAMRINI**



**EL KHIYARI**



**SOUIRI**

Tarifs : 5 €uros à la FNAC - 8 € sur place. Gratuit pour les 6 à 12 ans



# Vivre au travail



Constat : si aujourd'hui beaucoup d'entreprises commencent à parler le langage web 2.0 (blogs, réseaux sociaux...), elles n'en font pour l'heure pas grand-chose / Archives Joël Philippon

## Les PME peinent encore à passer au numérique

**Panorama.** En amont du premier salon Use IT, organisé à Lyon, les organisateurs ont dressé un état des lieux de l'usage du numérique dans les entreprises rhodaniennes

Si, avec une entreprise rhodanienne sur trois disposant d'un site internet, le département affiche un meilleur taux que la région (26 %) ou la France (28 %), il n'y a toujours pas de quoi s'extasier. « Les PME peinent encore à utiliser les outils numériques pour se développer », note Lionel Poinot, directeur de l'Espace numérique entreprise. Ainsi, elles sont 35 % à se contenter d'un « site plaquette » et 55 % d'un « site vitrine amélioré ». Seules 10 % d'entre elles ont choisi de s'orienter vers le e-commerce, en proposant un site marchand ou catalogue, qui permette de commander et acheter directement via le web. « Les secteurs les mieux équipés sont les services, logiquement, mais également l'industrie », poursuit Lionel Poinot.

Pour gérer leur relation client, les PME ne sont que 9 % à utiliser un logiciel (CRM) quand 33 % ont

### Bon À SAVOIR

**>> Géolocalisation**  
Usage déjà bien implanté en entreprise, la géolocalisation est en plein boom ces dernières années avec notamment le développement de la mobilité, mais aussi le géomarketing, la gestion de tournées ou la traçabilité. Elle sera représentée sur Use IT par Les Halles géomatiques, salon dédié aux techniques et usages de l'information géographique organisé par la société de conseil dans

recours à des fichiers Excel (ou autre tableur), et 10 % se limitent à des fiches papier ou un cahier...

La mobilité tire son épingle du jeu, avec plus de la moitié des entreprises à être équipées d'ordinateurs

le système des systèmes d'information géographique Gaïago.

**>> Logistique**  
Les outils numériques sont désormais incontournables dans la majorité des entreprises pour des questions de logistique : planification, traçabilité, performance... Les enjeux sont multiples et seront l'objet de Spilog, salon des démarches et solutions pour une chaîne logistique performante et durable. Organisé par le club de la logistique globale, il sera intégré à Use IT.  
**>> Les chiffres du secteur**  
Rhône-Alpes est la deuxiè-

me région de l'édition de logiciels, avec 600 éditeurs et 10 000 emplois, dont un millier en R&D (recherche et développement). Cela représente plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires.

> 2 000 chercheurs.  
> +2,5 % de croissance en 2010, et prévision de +4 % en 2011 (selon Syntec numérique)  
> +20 % du CA et +16 % des effectifs (=600 emplois) sur les cinq dernières années pour les 10 plus gros éditeurs régionaux  
> (Chiffres Cluster Edit)

portables, notamment pour les salariés « nomades » et les dirigeants, qui ont besoin en permanence d'avoir accès à leur entreprise mais se déplacent beaucoup.

Par ailleurs, si aujourd'hui beau-

coup d'entreprises commencent à parler le langage web 2.0 (blogs, réseaux sociaux, wikis, tags...), elles n'en font pour l'heure pas grand-chose. Viadeo arrive en tête des usages, avec 13 % des entreprises y ayant recours, devant Facebook (10 %) et LinkedIn (8 %).

« La vague est là, mais la question est de savoir aujourd'hui comment on fait pour s'adapter à ces médias sociaux et en tirer profit », souligne Marc Hoffmeister, président de Classe Export. Ce sera ainsi l'un des objectifs du salon des solutions et technologies IT pour l'entreprise, les 7 et 8 juin à Eurexpo. L'Association française des professionnels des médias sociaux (AFPMS) proposera ainsi de « comprendre les impacts que peut avoir l'usage des médias sociaux sur une stratégie d'entreprise », indique Mathias Duret.

Afin de conseiller les entreprises dans leur démarche, l'Espace numérique entreprise animera les villages des usages : pilotage et gestion globale de l'entreprise ; relations clients et fournisseurs ; communication simplifiée et haut débit ; dématérialisation ; gestion de la production et de la maintenance. L'idée : aider les entreprises à déterminer leurs besoins, puis les orienter vers les solutions adaptées.

**Blandine Baudier**

> [www.useit-2011.com](http://www.useit-2011.com)

MON COACH  
M'A DIT...

Envoyez vos questions à : [economie@leprogres.fr](mailto:economie@leprogres.fr)

Corinne Moret, dirigeante de Coaching et Communication

[www.blog-coaching-et-communication.com](http://www.blog-coaching-et-communication.com)

« Soyez celui qui est observé plutôt que celui qui observe »

## Développez votre charisme ou comment se distinguer par son autorité naturelle

Commençons par une définition du charisme. Le charisme est la qualité d'une personne qui séduit, influence, voire fascine les autres par ses discours, ses attitudes, son tempérament, ses actions...

Très bien, mais concrètement, en environnement professionnel, comment faire pour avoir du charisme ?

D'abord, il n'y a pas une seule forme de charisme mais plusieurs car il peut être basé sur des compétences et des qualités différentes. Bien entendu, le charisme n'a rien à voir avec la beauté, voire la richesse, et surtout pas avec l'autorité. Pourtant, c'est ce dernier point qui nous intéresse ici : avoir un « leadership » natu-

rel. Toutefois, naturel ne signifiant pas forcément inné, si on ne naît pas charismatique, on peut le devenir car le charisme est une qualité qui découle de beaucoup d'atouts. Cela nécessite pour y arriver un travail de développement personnel ! Vous pouvez développer trois qualités.

### >> Votre force intérieure

Sachez ce que vous voulez et faites le savoir sans agressivité, ayez des opinions fermes, soyez assertif tout en étant conscient de vos propres limites. Ayez des principes forts que vous suivez sans entêtement, en restant ouvert à d'autres points de vue. Préservez une cohérence intérieure qui

vous permet d'agir conformément à vos principes et valeurs.

### >> Votre « visibilité »

Améliorez votre aisance relationnelle, montrez-vous, restez présent. Soyez celui qui est observé plutôt que celui qui observe. Exprimez vous, prenez part aux conversations, utilisez tous vos sens (serrez les mains, touchez les bras, l'épaule mais aussi, mémorisez les noms, travaillez votre contact visuel, regardez franchement, souriez).

### >> Votre empathie

Intéressez vous aux autres, ayez sincèrement la curiosité de créer une rencontre, faites en sorte que les gens se sentent bien avec vous.





# La vie juridique et financière

## Bon À SAVOIR

**>> Comptes consolidés**  
Les organisations syndicales et professionnelles peuvent choisir d'établir des comptes consolidés ou de fournir en annexe à leurs propres comptes, les comptes des personnes morales ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle.

**>> Comptes combinés**  
L'établissement de comptes combinés n'est pas obligatoire. Si l'organisation professionnelle en fait le choix, il doit figurer dans les statuts, établis

par l'organisation combinante.

**>> Calendrier d'application**  
> **Etablissement des comptes :** Depuis l'exercice comptable 2009 à tous les niveaux.  
> **Arrêté et approbation des comptes annuels ; publicité des comptes annuels ; nomination d'un commissaire aux comptes :** Depuis l'exercice comptable 2010 au niveau confédéral et fédéral, dès l'exercice 2011 au niveau régional, et à tous les niveaux pour l'exercice comptable 2012.



Jean-Paul Bouvard,  
du cabinet Oriol  
/ Blainville Baudier

## ZOOM

### Un site internet gratuit pour les TPE et PME : meel.fr

« Mon entreprise en ligne » - la plate-forme destinée à aider les PME et TPE françaises à se doter gratuitement d'un site internet - est ouverte à l'adresse suivante : [www.meel.fr](http://www.meel.fr). Son objectif est d'inciter les entreprises, encore récalcitrantes, à sauter le pas de l'Internet, afin de faire connaître leur activité à de nouveaux clients et potentiels partenaires commerciaux. Il s'agit ici de leur proposer de créer une « vitrine internet » pour leur société. En 20 minutes seulement, les entrepreneurs peuvent créer leur site web basique, sans frais lors des premiers mois (NDLR : bien lire les conditions générales d'utilisation qui prévoient certains frais lors de la souscription d'options et de packs). La plate-forme propose également la création d'un compte e-mail Google, l'hébergement gratuit du site pendant un an, et à ceux qui le souhaitent par la suite, de continuer à bénéficier de ce service pour 5 euros HT / mois, la gratuité, sous conditions, de la première campagne de publicité sur Google AdWords, qui permet aux entreprises de maximiser la visibilité de leur site web en générant des visites qualifiées grâce à des mots clés.

# Les syndicats professionnels doivent tenir leurs comptes

**Code du travail.** Organisations syndicales et professionnelles ont de nouvelles obligations

Votee le 20 août 2008, une loi prévoit de nouvelles obligations comptables pour les syndicats et organisations professionnelles. « Cette loi se justifie par une volonté de transparence financière, pour remédier à l'opacité de certaines organisations syndicales en matière de gestion financière, car elles n'avaient jusqu'alors aucune obligation réglementaire sur ce point », explique Jean-Paul Bouvard, associé au sein du cabinet Oriol, qui organise avec le cabinet Fidal une réunion d'information sur ce sujet, jeudi. De nouvelles règles financières en matière d'établissement, d'arrêté et de certification des comptes ont ainsi été instaurées dans le Code du travail. Les organisations syndicales et professionnelles sont désormais tenues d'établir des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). « La présentation simplifiée des comptes annuels est possible pour les organisations syndicales et profession-

nelles dont les ressources sont inférieures à 230 000 euros à la clôture de l'exercice », note Jean-Paul Bouvard. Par ailleurs, pour les organisations dont les ressources sont inférieures à 2000 euros, il est possible de ne tenir qu'un livret mentionnant l'origine des ressources perçues, les dépenses effectuées et les références aux pièces justificatives.

**>> Arrêté et approbation des comptes annuels**  
L'arrêté des comptes est indispensable pour que le commissaire aux comptes\*, qui doit être convoqué, puisse se prononcer. Il doit être réalisé par l'organe chargé de la direction à la clôture de l'exercice social. La procédure formelle est matérialisée par l'inscription à l'ordre du jour de la réunion de l'organe compétent et une délibération dûment constatée dans un procès-verbal. L'assemblée générale des adhérents ou l'organe collégial de contrôle désigné par les statuts doit délibérer sur

l'approbation, le rejet ou la modification des comptes et sur l'affectation des résultats. L'approbation annuelle intervient après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

**>> Publicité des comptes**  
A partir de 230 000 euros de ressources, la publicité des comptes et du rapport du commissaire aux comptes doit être effectuée sur le site internet de la direction des Journaux officiels et transmise aux JO dans un délai de trois mois. En dessous de 230 000 euros, les comptes doivent être publiés dans les trois mois de l'approbation, soit sur leur site internet, soit à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

**> \* Les organisations professionnelles ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes dès lors que leurs ressources dépassent 230 000 euros. En cas de manquement, leur dirigeant est responsable pénalement**

## AGENDA

### Fiscalité du patrimoine

M<sup>me</sup> Danièle Siboni et Denis di Leonardo animeront le jeudi 12 mai, de 8 h 15 à 10 heures, au siège d'Avenir Finance (51 rue de Saint-Cyr, Lyon 9<sup>e</sup>) avec Jean-Michel Naigeon, associé chez Avenir Finance Gestion Privée, une matinale dont les thèmes seront la loi Tepa et la réduction de l'ISF, le compte-courant d'associés et réserves, et la fiscalité du patrimoine.  
**> Renseignements :**  
[alo@enderby.fr](mailto:alo@enderby.fr)  
ou 01 45 26 18 00

**VEILLE DES ENTREPRISES**  
En partenariat avec :

**Infolegale & marketing**

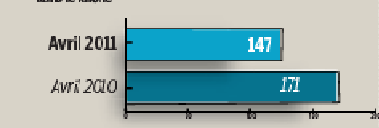
<http://www.infolegale.lesprogres.fr>

## Créations

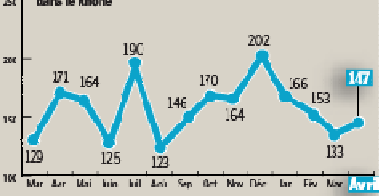
- Raison sociale :** Astran Concept  
Activité : Commerce de gros de meubles et de biens domestiques  
- Gony (69)
- Raison sociale :** Fusion B1  
Activité : Conseil en ressources humaines  
- Lyon (69)
- Raison sociale :** ACTM (Automobile contrôle technique momentané)  
Activité : Exploitation de centres de contrôle technique automobile  
- Norram (68)
- Raison sociale :** L'Arbre en bouteille  
Activité : Ebénisterie, agencement  
- Lyon (69)
- Raison sociale :** Sefida camelages  
Activité : Travaux de revêtement des sols et des murs  
- Saint-Martin-en-Haut (69)

## Le baromètre Fusions-Acquisitions

En avril 2011 par rapport à avril 2010 dans le Rhône



De décembre 2009 à janvier 2011 dans le Rhône



## Liquidations judiciaires

- Raison sociale :** 3F (Chaponnay)  
Jugement le : 28 avril 2011  
Mandataires : M<sup>o</sup> Walezak, liquidateur judiciaire
- Raison sociale :** Argon (Amas)  
Jugement le : 28 avril 2011  
Mandataires : M<sup>o</sup> Noiraix-Pey, liquidateur judiciaire

## Fusion-Acquisition

- S<sup>e</sup> absorbée :** Sefigac (Caluire-et-Cuire)
- S<sup>e</sup> absorbante :** Comptinor (Caluire-et-Cuire)  
Activité : Traitement de données, hébergement et activités connexes
- Dirigeants : Franck Patrick, Amaud Poncet, Guillaume Collin (co-dirigeants)
- Décision actée le : 22 avril 2011